



2021PORTUGAL.EU

Dimension Parlementaire

Note d'encadrement

Session II

La nouvelle Politique Agricola Commune

**Conférence sur le développement rural, l'agriculture et la
cohésion**

16 juin 2021

Lisbon



NOTE D'ENCADREMENT

Session II

La nouvelle Politique Agricola Commune

Le Pacte vert pour l'Europe fixe des objectifs ambitieux pour l'adoption de pratiques visant à atténuer le changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie alimentaire. Ces éléments, ainsi que le respect des normes élevées de qualité et de sécurité alimentaire qui distinguent la production agricole européenne dans le contexte mondial, contribuent à accroître la pression sur le secteur et accentuent les préoccupations – déjà exprimées dans la précédente politique agricole commune – concernant la rentabilité de l'activité agricole, soulignant l'importance d'une transition équitable et engagée pour compenser les asymétries régionales.

La stratégie «de la ferme à la table» et la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 façonneront de manière indélébile le paysage de la production agricole et alimentaire européenne, en s'appuyant sur la réduction substantielle de l'utilisation de pesticides, d'engrais et d'antibiotiques, mais aussi, entre autres, sur la rationalisation de l'utilisation des ressources en eau et sur l'augmentation attendue de l'utilisation des terres pour l'agriculture biologique, deux éléments qui découlent des objectifs quantitatifs reflétés dans les objectifs climatiques mentionnés ci-dessus.

Cependant, l'Europe et, en particulier, ses régions rurales, présentent encore d'importantes asymétries – essentiellement socio-économiques, mais aussi en termes d'accès à l'information – qui ont limité la mise en œuvre de projets visant à adopter des politiques de durabilité. À cela s'ajoute l'actuelle urgence de santé publique mondiale, qui a introduit des changements importants dans les chaînes de distribution des produits à l'échelle mondiale, affectant la rentabilité de l'agriculture. Dans ce domaine également, la nécessité de répondre aux problèmes urgents résultant de la lutte contre la pandémie et de l'atténuation des effets économiques de la crise sanitaire a fait qu'elle a été privilégiée par rapport à la mise en œuvre éventuelle de projets stratégiques à long terme.

Ainsi, les données récentes indiquent qu'il est difficile d'atteindre ces objectifs de durabilité dans les délais convenus. L'inversion de cette tendance pourrait reposer sur le renforcement des dispositions techniques de la PAC, notamment celles relatives aux éco-régimes et celles relatives à l'établissement de rapports et au contrôle du respect des objectifs de la politique agricole commune. Une approche holistique de la production agroalimentaire, qui intègre les questions des circuits de distribution et de la consommation, semble également être une pierre angulaire de la discussion sur

l'alignement de l'agriculture européenne sur les *desiderata* de la transition climatique et de la durabilité alimentaire, sociale et économique.

La dimension de durabilité climatique et environnementale qui imprègne la nouvelle politique agricole commune est également fondamentale pour la conception des politiques relevant du deuxième pilier de la PAC, concernant la politique de développement rural. En particulier, les opportunités que la transition climatique – ainsi que la transition numérique – peuvent apporter aux zones rurales et l'adoption progressive d'une philosophie de « pensée locale », soutenue par les principes de la bioéconomie circulaire, peuvent être prises en compte dans les objectifs de la nouvelle PAC pour le développement rural et, ainsi que dans les plans stratégiques nationaux de la PAC. L'articulation entre un agenda rural renouvelé – à concevoir dans le contexte de la future vision rurale à long terme et pour surmonter la déclaration de Cork – et la conception des instruments de financement, de gouvernance et de suivi de la politique agricole commune semble être un élément clé pour relever les défis économiques, démographiques, technologiques et géographiques des zones rurales d'Europe. Ce qu'il faut donc, c'est un exercice de compatibilité qui optimise l'allocation des ressources disponibles et, essentiellement, ne laisse personne de côté.

C'est dans ce sens que l'*Assembleia da República* promeut, dans le cadre de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne, la Conférence sur le Développement Rural, l'Agriculture et la Cohésion Territoriale, et cette Session II s'intéresse au débat sur l'éventail des réponses aux besoins des zones rurales préconisées par la nouvelle Politique Agricole Commune, dans le difficile équilibre entre les exigences d'une transition équitable, l'équilibre intergénérationnel et une production alimentaire progressivement respectueuse de l'environnement avec des standards élevés de qualité et de sécurité.

Questions susceptibles d'être débattues :

- Comment les instruments de la politique agricole commune peuvent-ils favoriser l'accélération d'un développement rural plus écologique et moins asymétrique ?
- Comment la réforme des circuits de distribution, ainsi que l'adoption des principes de la bioéconomie circulaire, peuvent-elles contribuer de manière décisive au renforcement de la résilience sociale et économique des régions rurales ?
- Comment les instruments de la politique agricole commune peuvent-ils être utilisés pour renforcer la lutte contre l'exode rural ?

